

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24
(dont 7 pouvoirs)

N°2025-09-07

Objet : Approbation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment accueillant l'Espace Albert Maurice et le Gymnase Jean Rivoire

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le 04 septembre à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation :

1er août 2025

Secrétaire de séance

Patrick WITHERS

élu en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, LAPLACE Sébastien, CAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPIERRE Michael, PÄISSE Matthieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

GRANGE Evelyne pouvoir à GRANGE Agnès
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana pouvoir à ODIN Catherine
GLEIZES Jérôme pouvoir à BANINO Jérôme
FLAMENT Julien pouvoir à SIMON Anne-Claire
AGGOUN Jean-Claude pouvoir à TOINET Guy
VENET Denis pouvoir à WITHERS Patrick
MURIGNEUX Claudie à SARTORETTI Michel

Absents :

ROY Jean Sébastien
THEVENON Pierrick

La cinquième tranche de travaux du pôle sportif concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'espace Albert Maurice et du gymnase Jean Rivoire.

Un projet d'installation de près de 500 m² de panneaux photovoltaïques est en cours. Ces équipements permettraient une production estimée à 140 000 kWh d'électricité par an, ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne d'environ 23 foyers.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la commune en matière d'innovation énergétique.

Le projet nécessite un raccordement au réseau public de distribution d'électricité, en lien avec le gestionnaire compétent. Il est proposé de donner mandat à l'APEM pour déposer la demande de raccordement électrique.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

à 24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment accueillant l'Espace Albert Maurice et le Gymnase Jean Rivoire,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner mandat à l'APEM pour déposer la demande de raccordement électrique
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le secrétaire de séance



Le Maire,